

ARRÊTÉ PORTANT RÉGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ROUTE DE BOUÉE / JARZÉ

Le Maire de la Commune de Jarzé Villages,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2213-2,

VU le code de la route et notamment ses articles R. 110-2, R. 411-8 et R. 411-25,

VU le code de la voirie routière,

VU le code pénal,

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967, relatif à la signalisation des routes et autoroutes, modifié et complété ainsi que tous les textes pris en son application et, notamment, l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière,

VU la demande de l'entreprise TELELEC RESEAUX, en date du 09 septembre 2025,

CONSIDÉRANT que, en raison de terrassement pour travaux Enedis, il importe de réglementer la circulation sur la Route de Bouée à Jarzé, commune déléguée de Jarzé Villages.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : A l'occasion de terrassement pour travaux Enedis, réalisés par l'entreprise TELELEC RESEAUX, la circulation et le stationnement seront interdits sur la Route de Bouée à Jarzé, commune déléguée de Jarzé Villages, du lundi 22 septembre 2025 au vendredi 3 octobre 2025.

ARTICLE 2 : La circulation des riverains et l'accès aux propriétés riveraines seront maintenus.

ARTICLE 3 : ITINÉRAIRE ET DÉVIATION

Déviation par le chemin de la croix, la route des Barbellières et la route des Gourbeilleries (plan joint)

ARTICLE 4 : La signalisation et la mise en sécurité du chantier pendant la durée des travaux seront conformes aux prescriptions de l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et seront assurées par l'entreprise TELELEC RESEAUX, responsable des travaux.

ARTICLE 5 : Dès l'achèvement des travaux, le domaine public routier sera remis dans son état initial. Ces travaux de remise en état seront à la charge de l'entreprise TELELEC RESEAUX.

ARTICLE 6 : Le Maire de Jarzé Villages, l'entreprise TELELEC RESEAUX, et le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Seiches sur le Loir / Durtal, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté dont une copie leur sera adressée.

Fait à Jarzé Villages le 18 septembre 2025

Par délégation, le Conseiller à la voirie

François EDIN

A blue ink signature is written over a circular official stamp. The stamp contains the text 'MAIRIE DE JARZÉ VILLAGES' and the number '49140'.

